

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA21 210001

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que :

- 1° lors de sa séance ordinaire du 2 février 2021, le conseil d'arrondissement a, par l'adoption de sa résolution n° CA21 210011, adopté le [Règlement autorisant un emprunt de 4 750 000 \\$ afin de financer des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation routière \(RCA21 210001\)](#);
- 2° ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mai 2021;
- 3° ce règlement entre donc en vigueur en date d'aujourd'hui;
- 4° copie de ce règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du Secrétaire d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible d'obtenir une copie de ce règlement en cliquant sur l'hyperlien prévu au paragraphe 1° ou par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 31 mai 2021.

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement